



Conseil communautaire à Xaintray

18 mars 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit mars à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué le trois mars deux mil neuf, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Thierry LEMAITRE, Didier DELOUVEE, MMES. Nicole DUREISSEIX, Elisabeth EVRARD, Fabienne GIRALDOS, Michèle HARRAULT, Monique MATHIS, Monique RICHARD, MM. Rodolphe AYRAULT, Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Gérard EPOULET, Yves GUILLON, Philippe JEANNOT, Philippe MARTIN, Joël MOREAU, Stéphane PELLETIER, René PIGEAU, Daniel ROBIN, Claude SOUCHARD.

Excusés : MM. Claude MEUNIER, Daniel MASSIAS, Gilbert DUTAUD, Joël MORIN

Absents : Victorien DESMIERS

Secrétaire : Rodolphe AYRAULT

Secrétaires animation : Céline DELUMEAU, Pauline VIEL.

I - ACCEPTATION DES COMPTES RENDU DES PRECEDENTS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2009, aucune remarque n'est apportée et le compte-rendu est adopté.

II – PRESENTATION DE L'AICM

Monsieur le président laisse la parole à monsieur Jannick VERGNEAULT, directeur de l'AICM et Madame France-Lise CHARRON présidente de l'association.

L'AICM est née en décembre 87, son territoire d'action **porte sur** quatre cantons ruraux : **Menigoute, Mazières, Champdeniers et Coulonges**. L'association gère l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté (rupture sociale, handicap, RMISTE...).

L'association met à disposition les demandeurs d'emploi pour les collectivités, les particuliers et les entreprises.

Sur l'année 2008 il y a eu 31 000 h de travail pour 271 personnes, soit pour notre canton 5 414 h.

La moyenne facturée pour particulier est de 13,87 €, les collectivités 14,90 € et pour les entreprises 16 €.

Madame France-Lise CHARRON insiste sur le fait que l'association a besoin des collectivités pour donner du travail aux demandeurs d'emploi.

III – VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLES 2009

Monsieur Thierry CAILLET propose d'augmenter le taux de taxe professionnelle à 9,86 %, pour ne pas perdre l'augmentation dans le reversement du plafonnement en fonction de la Valeur Ajoutée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à augmenter le taux de TP à 9,86%.

IV – VOTE DES TARIFS DES ORDURES MENAGERES 2009

Le Président propose d'accepter les tarifs présentés par le SICTOM pour l'année 2009 :

- 55 € par habitant avec un plafond de 4 personnes par habitation,
- 111 € pour les résidences secondaires
- 55 € pour les gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Les étudiants présentant un justificatif de leur redevance ou taxe d'ordures ménagères de leur ville universitaire seront exonérés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte que ces tarifs soient appliqués sur le territoire du Val d'Égray pour l'année 2009.

V – COMPETENCE EOLIENNE

Puissance et périmètre de la ZDE

La Communauté de communes est engagée dans une procédure de création d'une Zone de Développement de l'Eolien. Les études préalables sont menées par 3D Energies, le service éolien de Séolis. Des pièces complémentaires sont demandées par ce service pour instruction du dossier par les services de l'Etat. Les périmètres de ZDE doivent être validés ainsi que les puissances minimales et maximales.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les périmètres (cartes ci-joint) et les puissances suivantes sur l'ensemble de la zone : 2 mégas watts (puissance minimale) et 20 mégas watts (puissance maximale).

Il est rappelé aux communes qu'elles doivent prendre les délibérations suivantes :

- Délibération pour déléguer le pilotage de création d'une ZDE à la Communauté de communes,
- Délibération pour transférer la compétence éolien à la Communauté de communes.

Pour les communes de Germond-Rouvre et Champdeniers :

- Délibération pour valider les périmètres et les puissances minimales et maximales de ZDE sur leur commune.

Pour la commune de St Christophe sur Roc :

- Délibération mentionnant le souhait de la commune de ne pas voir poursuivre l'étude de ZDE sur le territoire communal.

Pauline Viel enverra par mail, à toutes les communes, le récapitulatif des délibérations à prendre ainsi que des modèles.

VI- POINT SUR LE SYNDICAT DU PLAN D'EAU CHERVEUX - ST CHRISTOPHE SUR ROC

Monsieur BONNIN (président du Syndicat du Plan d'Eau) explique qu'il a réduit au maximum la dette du Syndicat et fait de son mieux pour accélérer la vente à la SARL Eco Village, malgré tout et dans l'état économique actuel, la SARL se voit à présent refuser l'aide des banques et doit annuler le projet.

Il revient donc, à nouveau, aux deux communautés de communes d'envisager le devenir du Plan d'Eau.

Monsieur BONNIN insiste sur le fait qu'il est important de tenir compte de la fidélité du public à caractère social (du Niortais) ainsi que de la situation économique, touristique et sociale que joue le Plan d'Eau.

Thierry CAILLET informe les élus, qu'il a rencontré Jean-Luc DRAPEAU pour parler du devenir du Plan d'Eau (dont la dette restant due est de 190 000 €) ce dernier lui aurait proposé une rencontre avec un éventuel repreneur du Plan d'Eau dès cette semaine.

Les membres du Conseil Communautaires seront régulièrement tenus au courant de l'évolution de ce dossier.

VII – RESTRUCTURATION DU POINT INFORMATION

1° - Marché de maîtrise d'œuvre :

Le président propose de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Point Information en local commercial, avec Monsieur TEMPEREAU Claudy, architecte implanté à la Crèche, qui après consultation est le moins disant pour un montant d'honoraire de 7000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Claudy TEMPEREAU.

2° - Signature du Permis de construire

Le président demande l'autorisation de signer le permis de construire pour la restructuration du Point Information en local commercial.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le permis de construire.

Le Président indique aux élus que c'est un salon de coiffure qui s'installe dans le local, la location de 330 € couvrira l'emprunt.

Nous avons l'engagement des personnes et l'étude de marché semble pertinente.

VIII – POINT SUR LES COMMISSIONS

►Mutualisation et transferts de compétences :

- Commande groupée : le projet abouti difficilement, les élus doivent prendre une décision, les réunions de secrétaires ne pourront faire aboutir le projet. Céline rappelle aux élus qu'il est important que chaque commune donne ces quantités commandées pour pouvoir avoir une base de consultation.

- Mutualisation du matériel : JF FERRON relance les communes pour leur demander de faire des propositions de matériels à mettre dans le pot commun.

- Commission voirie : il nous faut toutes les cartes pour pouvoir procéder à la présentation regroupée de celles-ci. Un courrier devra être signé par tous les maires pour demander à la DDE un diagnostic des routes par le biais de l'ATESAT.

► Commission Scolaire :

JF FERRON rappelle que le 50^{ème} anniversaire du collège aura lieu le 13 juin. Le Président du Conseil général ou son représentant dévoilera le nom de l'établissement qui pourrait être « Léo DESAIVRE », la proposition « collège du Val d'Egray » formulée par les élus n'ayant été retenue.

La commission scolaire s'est réunie pour parler des problèmes généraux des écoles. Nous nous reverrons en mai juste avant le dernier conseil des écoles.

➤ **Economique et développement du territoire :**

Une entreprise « l'imprimerie de Loucherie » est intéressée par la location d'un atelier relais.
Pour le projet du Gymnase : il faudra en définir l'implantation par rapport au projet de terrain de Foot de Champdeniers afin de créer des infrastructures communes. De plus, une réunion a été provoquée avec les associations pour remettre à jour leurs besoins.

➤ **Services aux personnes et aux communes :**

Monsieur LEMAITRE remercie les communes pour la distribution des bulletins du service AMD dans leurs bulletins municipaux.

Il précise avoir pris un rendez-vous avec le Président du Pays Ménigoutais dans la 2^{ème} moitié d'avril pour étude des coûts du portage de repas.

La dernière commission services était destinée à donner la parole aux entreprises qui emploient du personnel en nombre (Super U, Bonneau, Boizumeau, Bâtir Ensemble...) pour mieux les connaître, échanger sur leurs attentes et les possibilités d'étudier la création de nouveaux services en commun.

Une intervention avec le personnel de SUPER U sera organisée avec le Centre Socioculturel.

➤ **Communication et tourisme :**

- Communication : la prochaine commission sera dédiée à la préparation du bulletin INFOVAL. Ce bulletin s'appuiera sur les documents présentés aux élus du Val d'Egray lors de son assemblée générale. Il est à noter que deux communes ne sont pas représentées au sein de la commission : Cours et Surin. Au regard des travaux réalisés par cette commission, cela est dommageable. (madame HARRAULT rappelle que c'est M. CHOURY qui avait été désignée.

Tourisme : Didier DELOUVEE présente le Guide du Pays et informe les élus qu'il existe un guide de bonne conduite pour les randonnées motorisées.

Les communes peuvent se rapprocher de la Direction Jeunesse et Sport à Niort pour prendre les arrêtés nécessaires à l'interdiction mesurée des engins motorisés. Ces arrêtés restent sous la responsabilité de chaque maire. Des achats groupés de panneaux de signalisation sur les chemins à protéger, pourraient être envisagés selon les arrêtés de chaque commune.

IX – QUESTION DIVERSES

1° - Les jeudis de l'Été :

Il est proposé de faire deux nouvelles visites guidées : Xaintray et Champeaux, d'un montant chacune de 275 €.

Les élus acceptent cette proposition.

2° - Gendarmerie

➤ **Volet roulant pour la gendarmerie**

Monsieur le Président avait proposé de faire l'achat de volets roulants pour les logements de la gendarmerie pour un montant de 5 633,16 € TTC à l'entreprise PAPET.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter les volets roulants pour un montant de 5 633,16 € TTC.

➤ **Changement de la VMC**

Monsieur PIGEAU propose le devis de Monsieur THOMAZEAU pour le remplacement de la VMC dans un logement de gendarme. Il précise que toutes les VMC de tous les logements devront être remplacées.

Le montant du changement de la VMC et de l'isolation des combles est de 1 409.54 € TTC pour un logement. Il sera demandé des devis pour les 5 autres et une somme sera inscrite au budget.

3° - Achat de défibrillateurs :

Le président propose d'acquérir deux défibrillateurs, un fixe dans le Gymnase et un autre portable qui pourra être prêté lors de manifestations.

4° - Mission collaborateur

Le président propose de signer un contrat avec Groupama pour une garantie de mission collaborateur qui couvre les agents de la communauté de communes du Val d'Egray « des accidents corporels du conducteur ainsi que la garantie assistance » avec leur véhicule personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat mission collaborateur et régler la cotisation de 434,54 €.

6° - Remboursement des frais kilométriques de MM. PIGEAU ET TROUVAT

Le président propose de rembourser les kilomètres de messieurs PIGEAU et TROUVAT pendant toute la période de suivie des travaux de réaménagement du Point information en local commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le président à rembourser les kilomètres de M. PIGEAU et TROUVAT.

7° - Loyer des Ateliers Relais

Le président propose de fixer le loyer des Atelier relais à 750 € HT par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à fixer le montant du loyer pour un atelier à 750 € HT.

8° - Zonage d'assainissement :

Le Président propose de valider les zonages d'assainissement après enquête publique pour les communes de Surin, Ste Ouenne et St Christophe sur Roc.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte les zonages d'assainissement de chaque commune après enquête publique.

9° - Convention maison du Patrimoine :

Monsieur le président propose de signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine et la Maison du Patrimoine de Saint Marc pour la création d'un accueil touristique des territoires sud de la Gâtine entre CC du Pays Sud Gâtine et la CCVE. L'office de tourisme intercommunautaire serait situé à St Marc la Lande (à la commanderie).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention de partenariat pour la création d'un accueil touristique des territoires sud de la Gâtine pour une période d'une année.